



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE GRANDE-RIVIÈRE

AVIS AU PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT V-704/07-20

**DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 368 159 \$
POUR LE REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES DE LA MUNICIPALITÉ (PAVL)**

AVIS EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ par la soussignée greffière de la Ville de Grande-Rivière,

QUE : Lors de la séance ordinaire tenue le 10 août 2020, le conseil municipal a adopté le règlement V-704/07-20, décrétant une dépense et un emprunt de 1 368 159 \$ pour le redressement des infrastructures routières de la municipalité (PAVL);

QUE : Ce règlement est disponible à la consultation sur le site Internet de la Ville;

QUE : Ce règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Grande-Rivière, ce 11^e jour d'août 2020.


Suzanne Chapados, Greffière